



Budgets, pass culture, TVA, RSA : l'étouffement programmé des compositrices et compositeurs de musique contemporaine

Les mauvaises nouvelles s'accumulent et les voyants passent au rouge les uns après les autres.

- Des collectivités territoriales qui suppriment tout ou partie des financements, faisant de la culture une variable d'ajustement budgétaire car celle-ci ne relève pas de leurs compétences obligatoires ;
- Un budget de l'État stabilisé en février, après plusieurs mois passés avec une épée de Damoclès profondément anxiogène au-dessus de la tête, qui a en outre bloqué le versement des subventions et les paiements d'honoraires artistiques ;
- Le plafonnement de l'enveloppe accordée aux établissements scolaires pour organiser des sorties culturelles et des interventions d'artistes dans les classes (part collective du pass culture, pourtant la seule enveloppe qui relève d'une politique culturelle) provoquant un vent de panique ;
- Un abaissement du seuil de franchise de base de la TVA à 25 000€ de revenus artistiques (commandes, bourses, ateliers, droits d'auteur, etc.) qui va encore davantage baisser le niveau de vie des artistes-auteurs et autrices ;
- Une réforme du RSA obligeant, si aucun aménagement n'est fait, les artistes les plus précaires à travailler 15h par semaine en entreprise au lieu de créer pour percevoir des revenus futurs.

Ce détricotage de décennies d'une politique culturelle que le monde entier nous envie et qui a assuré le rayonnement - et boosté l'économie - de la France aura des conséquences catastrophiques pour les salariés de la culture, les intermittent-es et celles et ceux qu'on oublie systématiquement tant leur précarité est admise : les artistes-auteurs et autrices.

Un modèle économique précaire

Les compositrices et compositeurs de musique contemporaine, du fait de leur régime social très peu protecteur, sont contraints de jongler entre plusieurs activités et sources de revenu pour gagner leur vie.

Contrairement aux idées reçues, les compositrices et compositeurs ne vivent pas sous perfusion d'argent public¹ mais sont rémunérés principalement via des commandes d'œuvres (provenant majoritairement d'**ensembles musicaux indépendants** et, dans une moindre mesure, de **festivals**), de bourses de résidence et pour la

¹ 10% des membres du SMC ont obtenu une bourse du CNM en 2023 (5 000 € chacun). 15% des membres ont obtenu une aide à l'écriture du ministère de la culture (parmi ces derniers, 83% a reçu une aide de moins de 10 000 €)

majorité par un travail annexe qui leur permet de financer leur activité de composition. Ils touchent peu de droits d'auteur, faute de diffusion (sur laquelle ils n'ont aucune prise).

Seuls 10%² n'ont pas d'autres activités professionnelles et vivent décemment de leurs revenus artistiques (au moins 20 000 € de revenus déclarés en 2023). 72% sont donc obligés d'avoir une autre activité professionnelle en plus de la composition³.

Si certains gagnent bien leur vie (une personne sur cinq déclare des revenus supérieurs à 45 000 €, et parmi ces derniers, les trois-quarts ont plus de 50 ans), **24% ont vécu en 2023 sous le seuil de pauvreté**, dont 21% d'hommes et 29% de femmes.

L'effondrement annoncé de notre écosystème

Les compositrices et compositeurs de musique contemporaine écrivent majoritairement de la musique de concert, qui s'inscrit dans l'économie du spectacle vivant public. Or celui-ci traverse une crise d'une ampleur inédite : "notre secteur et ses emplois, placés déjà dans une situation alarmante, ne pourront supporter cette année la moindre baisse de leurs financements publics" alarme le Syndeac.

Faute de mise en œuvre de l'Observatoire des artistes-auteurs et d'existence d'un collège d'artistes-auteurs au sein du Conseil national des professions du spectacle (CNPS), il est impossible d'évaluer les conséquences sur l'emploi des compositeurs et compositrices. Pourtant, leur précarité statutaire ne laisse aucun doute sur une aggravation de leur situation.

Une vitalité artistique qui nous oblige

Malgré un tableau politique et économique qui s'obscurcit d'année en année, la création musicale vit un véritable âge d'or et la France, dont le savoir-faire est reconnu dans le monde entier, en est l'un des centres névralgiques. Les publics, quand ils ont l'opportunité (de plus en plus rare) d'en rencontrer la vitalité, la plébiscite. Enfin, tous les ans arrive sur la scène musicale nombre de jeunes artistes (compositeurs, compositrices et interprètes), extrêmement talentueux et prêts à relever tous les défis. Leur rôle dans le renouvellement artistique sera crucial et nous nous devons de tout mettre en œuvre pour leur offrir des **conditions de travail dignes**. C'est pourquoi nous demandons de toute urgence :

- Que soit reconnu leur rôle fondamental dans l'économie de la culture par la mise en place d'**élections professionnelles** et par la participation de leur représentants au **dialogue social** (notamment au Conseil national des professions du spectacle) ;
- Que soit instauré un véritable **statut professionnel protecteur** ;
- Qu'on leur donne le droit à un **revenu de remplacement** en cas de perte d'activité⁴, comme tous les autres professionnels du spectacle vivant.

² Statistiques issues d'une enquête du SMC sur les activités professionnelles et revenus déclarés par ses membres en 2023

³ La moitié des membres du SMC (51%) enseigne la musique (sur le même modèle de l'enseignant-chercheur que l'on trouve à l'université, mais sans le statut protecteur). Un tiers (35%) gère une structure de production ou diffusion (ce qui leur permet de financer leurs projets). 12% sont artistes-auteurs et intermittents (l'intermittence finançant alors au moins en partie leur travail d'écriture).

⁴ Le SMC soutient la proposition de loi visant à garantir la continuité des revenus des artistes-auteurs temporairement privés de ressource, déposée le 15 octobre 2024 à l'[Assemblée nationale](#) et le 31 octobre 2024 au [Sénat](#)